

République Française

Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de SARCELLES

## ***Délibération de la Caisse des Ecoles de la Commune de Mareil en France***

**SEANCE DU 14 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de votants : 5

Date de Convocation : 03/04/2026

Date d’Affichage de la délibération : 17/04/2026

Date d’Envoi de la délibération en sous-préfecture : 17/04/2026

L’An **deux mille vingt-six**, le **quatorze** du mois d’avril à 17h00, le Conseil d’Administration de la Caisse des Ecoles dûment convoquée, s’est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Chantal ROMAND.

*Présents* : Chantal ROMAND, Erick CORINTHE, CAMPIN Joëlle, MICHALON Julie, Valérie VRINAT

*Absent* : HABILLON Emilie

### **Objet de la délibération : Approbation du Compte Financier Unique 2025 Budget CDE**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l’article L 2222-3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 21 DECEMBRE 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Caisse des écoles ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ; Considérant que Madame le Maire, Présidente de la Caisse des écoles, n’a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Caisse des écoles

La Caisse des Ecoles, après que la Présidente ait quitté la salle, et que Monsieur CORINTHE ait présenté le compte administratif, approuvé, à l'unanimité, le CFU 2025 dont les résultats sont les suivants :

<b>Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>					
			<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL CUMULE</b>
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	0	8 544.51	8 544.51
	Recettes réalisées	B	0	8 544.51	8 544.51
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	D	0	14 000.00	14 000.00
	Dépenses réalisées	E	0	7 135.07	7 135.07
	Restes à réaliser	F	0	0.00	0.00
Différence entre titres et mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0	1 409.44	1 409.44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0	5 455.49	5 455.49
Solde ou résultat de clôture	Excédent/Déficit	G+H	0	6 864.93	6 864.93
Différence entre les RAR	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	0	6 864.93	6 864.93

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

### **Résultat de fonctionnement**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

#### **Résultat de fonctionnement**

##### A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

1 409,44 €

##### B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

5 455,49 €

##### **C Résultat à affecter**

= A+B (hors restes à réaliser)

**6 864,93 €**

(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

##### D Solde d'exécution d'investissement

0,00 €

<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H</b>	<b>6 864,93 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		6 864,93 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0,00 €

## **Objet de la délibération : Vote du budget primitif - Caisse des écoles 2026**

Le conseil d'administration,  
Après avoir entendu l'exposé d'où il résulte :

Que les dépenses prévues au budget primitif de l'année 2026 s'élèvent à :

▪ Dépenses d'investissement	néant
▪ Dépenses de fonctionnement	14 000.00 €
▪ Déficit reporté	0.00 €
▪ <b>Total des dépenses</b>	<b>14 000.00 €</b>

Ces dépenses seront couvertes par les ressources suivantes :

▪ Recettes d'investissement	néant
▪ Recettes de fonctionnement	7 135.07€
▪ Excédent reporté	6 864.93€
▪ <b>Total des recettes</b>	<b>14 000.00€</b>

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,*

*Le Maire*

*Chantal ROMAND*